

DÉCLARATION LIMINAIRE CAPN du 5 JUIN 2018

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Messieurs les recteurs, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Nous remercions les services pour l'envoi anticipé des documents préparatoires à cette CAPN qui a permis l'étude préalable du mouvement dans des conditions satisfaisantes. Cette deuxième CAPN du mouvement s'ouvre sur neuf nouvelles propositions de postes aux titulaires et stagiaires, sur la titularisation de 123 IA-IPR stagiaires 2017-(2016) et sur la première affectation des lauréats, majoritairement sur leurs premiers ou seconds vœux, quatre affectés hors vœux.

Nous formulons notre satisfaction pour la prise en compte de la situation de collègues stagiaires, notamment celles faisant l'objet de rapprochement de conjoint ou de situations particulières, ayant des avis favorables des recteurs et de l'inspection générale. Leur prise en compte dès le premier mouvement aurait été opportune pour apporter de la clarté aux postes restés vacants proposés à la première affectation des lauréats. Au cours de cette CAPN nous ferons des propositions liées notamment à la situation de collègues qui exercent leurs missions dans des contextes familiaux difficiles. Nous renouvelons notre demande d'intégration en liste principale des collègues inscrits en liste complémentaire au concours 2018.

Pour les lauréats, nous regrettons le report de la tenue du premier présentiel à l'ESENESR, habituellement organisé fin mai, à la rentrée de septembre. Les nombreux contacts que nous avons eus avec les collègues témoignent de leur stress et de leurs préoccupations avant leur affectation. L'absence de regroupement n'a pas permis la concertation au sein des disciplines et a rendu difficile le travail d'information des organisations syndicales sur la prise de fonction et la première affectation, alors même qu'elle est une préoccupation légitime des lauréats et que nous pouvons apporter des réponses qui facilitent le travail de toutes les parties. Nous ferons part à Madame la directrice de l'ESENESR de notre désaccord pour cette nouvelle modalité opérée sans concertation avec les organisations syndicales.

Plusieurs lauréats seront contraints à une mobilité géographique, avec une forte incidence sur leur vie familiale mais également sur le plan financier. Nous réaffirmerons lors de nos prochains contacts avec le cabinet du ministre et lors de l'agenda social notre demande de création d'une prime de première installation pour les stagiaires qui changent d'académie.

La réforme du lycée avance à marche forcée. À ce jour, les consultations au CSE témoignent de la détermination du ministère au détriment du dialogue. Les amendements proposés par l'UNSA Éducation en ses composantes ont permis d'atténuer des aspérités et d'améliorer des pans importants et de préciser l'ensemble de l'édifice (moyens, horaires, compétences, disciplines, orientation, enseignement agricole). Vigilants et actifs, nous continuerons de faire des propositions lors des consultations à venir sur les contenus des programmes mais aussi sur la réforme future de l'enseignement professionnel.,

Marche forcée également pour la réorganisation territoriale de l'éducation nationale qui s'annonce. À plusieurs reprises le SNIA-IPR a alerté le ministre sur la nécessité de prendre en compte les ressources humaines et d'engager une réelle concertation dans le cadre du dialogue social. Si fusion des académies il doit y avoir, cela ne veut pas dire suppression des rectorats ni transfert des services et des personnels. Nous défendons une expertise pédagogique de proximité au plus près des établissements, des enseignants et des élèves. Nous veillerons à ce que le positionnement des IA-IPR déjà fragilisé par la nouvelle gouvernance garde ses prérogatives dans le pilotage pédagogique.

Lors du CTMEN du 16 mai, le ministre a présenté les grandes lignes d'un agenda social. Cette annonce nous satisfait bien que la mise en œuvre prévue en septembre 2018 nous paraisse trop tardive. Pour les corps d'encadrement, les objectifs visés concernent une meilleure attractivité du recrutement ainsi que l'accompagnement des personnels dans la construction de leurs carrières. Dans ce cadre, nous serons force de propositions pour que la mise en place de la GRH de proximité dans les académies prenne en compte les aspirations des IA-IPR à exercer leur métier plus sereinement. Les deux objectifs visés ne pourront être atteints sans de nouvelles mesures catégorielles, indiciaires et indemnитaires, indispensables pour rendre attractif le métier d'IA-IPR.

Attachés à la qualité du travail que nous conduisons avec l'administration au sein de cette commission, nous sommes choqués à la lecture des propositions gouvernementales de suppression des compétences des commissions paritaires (CAP et CCP) et la remise en cause de l'existence des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) concernant des instances qui défendent des droits fondamentaux. **Supprimer le paritarisme, détériorer les droits des agents, les laisser seul devant l'employeur, pour le SNIA-IPR au sein de l'UNSA éducation c'est non ! Quelle cohérence avec la confiance prônée par le ministre ?**

Dans ce contexte, nous restons vigilants pour défendre les droits de nos collègues et les principes de l'école publique et laïque à laquelle nous sommes indéfectiblement attachés.